

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS**

**COMITÉ EXÉCUTIF**

**PROCÈS-VERBAL** de la trois cent soixante-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, ajournée et reprise le mardi 18 juin 2013 à 16 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

**CONFIRMÉ LE 22 JUILLET 2013**

**Procès-verbal de la trois cent soixante-sixième réunion du comité exécutif de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 10 juin 2013 à 15 h 30, ajournée et reprise le mardi 18 juin 2013 à 16 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.**

---

<b><u>MEMBRES :</u></b>	<b><u>PRÉSENT</u></b>	<b><u>ABSENT</u></b>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Membre socio-économique	X	
BRUNET, Sébastien Étudiant	X (conf. tél. 18 juin)	X (10 juin)
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X (10 juin)	X (18 juin)
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie	X (conf. tél. - 18 juin)	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (conf. tél. - 18 juin)	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
<b><u>INVITÉ</u></b>		
CHARBONNEAU, Alain Doyen de la formation continue et des partenariats	X (points 6, 7 et 8)	
<b><u>SECRÉTAIRE :</u></b>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	
<b><u>ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :</u></b>		
AUGER, Mireille	X	

Le président, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 33.

---

## 1.- Adoption de l'ordre du jour

Le président propose l'ajout d'un nouveau point, *Adjudication de la concession pour la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault*. Puisque les documents relatifs à ce dernier ne sont pas encore disponibles, il est suggéré d'ajourner la présente réunion et de traiter ce point lors d'une reprise. La disponibilité des membres est vérifiée et il est convenu de poursuivre la présente réunion, après un ajournement, dans le même lieu, le mardi 18 juin 2013 à 16 h.

Sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (8 avril 2013) réunion
- 3.- Protocole d'entente entre la Fondation de l'UQO et l'UQO
- 4.- Protocole d'entente concernant le Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante – Université du Québec (CRIFPE-UQ)
- 5.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault
- 6.- Approbation de l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSE et l'Université du Québec en Outaouais
- 7.- Approbation du protocole d'entente entre la Société des musées de sciences et technologies du Canada et l'Université du Québec en Outaouais
- 8.- Approbation de l'entente-cadre de collaboration entre La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (Mexique) et l'Université du Québec en Outaouais
- 9.- Adjudication de la concession pour la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault
- 10.- Période d'information et questions
- 11.- Prochaine réunion
- 12.- Clôture de la séance

## 2.- Procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (8 avril 2013) réunion

### 2.1 Approbation

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième (8 avril 2013) réunion, et ce, sans modification.

### 2.2 Affaires en découlant

Le recteur informe les membres du comité exécutif qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent soixante-cinquième réunion, les suites régulières ont été données et plus particulièrement :

**Point 5** (p. CX-16) : Le recteur et le secrétaire général précisent qu'ils effectueront les vérifications demandées en ce qui a trait au type de couverture offert par la police d'assurance de l'UQO et celles des établissements accueillant des étudiants en stage.

### 3.- **Protocole d'entente entre la Fondation de l'UQO et l'UQO**

Le secrétaire général informe les membres que la Fondation de l'UQO est, d'un point de vue juridique, un organisme distinct de l'UQO. Sa mission et sa raison d'être sont cependant étroitement liées à celles de l'Université puisqu'elle supporte les étudiants et les projets de l'Université par le financement de dons qu'elle recueille auprès de donateurs.

Les interactions entre l'UQO et la Fondation se réalisent sur une base quotidienne par la réalisation de projets, par la prestation de services et par des activités de représentation et de rayonnement. Plusieurs services ou unités de l'Université sont régulièrement sollicités pour supporter la Fondation. Des ressources humaines sont notamment affectées à son fonctionnement.

Il devient donc nécessaire d'encadrer ces relations par le biais d'un protocole d'entente entre les deux organismes afin de bien clarifier les obligations respectives des parties et assurer un niveau de collaboration optimal pour le bénéfice de la communauté universitaire.

Le projet de protocole d'entente soumis au comité exécutif pour approbation vise justement ces objectifs et permet de bien clarifier les obligations des parties et le cadre de leur collaboration.

Il est convenu en séance qu'un article définissant les modalités de règlement des litiges sera ajouté au protocole d'entente par le secrétaire général.

En réponse à la question d'un membre quant au nombre d'employés affectés à la Fondation, le secrétaire général précise qu'un agent de développement ainsi qu'une secrétaire travaillent à la fois pour la Fondation et l'Association des diplômés et diplômées de l'UQO. Il souligne par ailleurs que la totalité du salaire du directeur général de la Fondation est assumée par la Fondation. Le recteur ajoute que cela s'inscrit dans les efforts déployés pour rendre la Fondation plus autonome, et ce, selon le souhait formulé par son conseil d'administration le 21 mars 2005.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1603 concernant l'adoption du protocole d'entente entre la Fondation de l'UQO et l'UQO; laquelle résolution est jointe en appendice.

### 4.- **Protocole d'entente concernant le Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante – Université du Québec (CRIFPE-UQ)**

Le recteur mentionne que depuis plusieurs années, d'actives collaborations de recherche se sont développées dans le domaine de la recherche sur la formation et la profession enseignante entre des chercheurs de la TÉLUQ, de l'Université de Montréal, de l'Université de Sherbrooke, de l'Université du Québec à Chicoutimi, de l'Université du Québec à Montréal, de l'Université du Québec à Rimouski, de l'Université du Québec à Trois-Rivières, de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, de l'Université du Québec en Outaouais et de l'Université Laval.

Les chercheurs de ces établissements ont créé le Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante (CRIFPE) en 1993 qui a notamment été reconnu comme un regroupement stratégique financé par le Fonds recherche Québec – Société et culture, renouvelé en 2010 pour sept années.

La TÉLUQ, l'Université du Québec à Chicoutimi, l'Université du Québec à Montréal, l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Outaouais conviennent de se regrouper dans le but de former une antenne du CRIFPE et s'entendent pour formaliser le caractère interinstitutionnel du CRIFPE-UQ. Un protocole d'entente est proposé pour confirmer le CRIFPE-UQ en tant qu'unité de recherche interuniversitaire.

Il est convenu que l'on verra à remplacer, dans ledit protocole, le nom de Denis Dubé par le nom du nouveau vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, monsieur Denis Harrisson.

Un membre souhaite savoir pourquoi l'UQO est dans l'obligation de verser une contribution financière annuelle malgré le fait que le regroupement des chercheurs s'effectue sur une base volontaire. Le recteur explique que l'entente préalable entre les établissements engagés dans le CRIFPE-UQ est assortie d'une demande de contribution calculée au prorata du nombre de chercheurs qui participent. Il précise que c'est le siège social du réseau de l'UQ qui gère les fonds étant donné que le CRIFPE-UQ ne jouit d'aucun statut juridique.

Le même membre dit estimer que l'approbation dudit protocole constitue une mauvaise décision dans le contexte actuel où les budgets alloués à la recherche sont amputés de façon importante. Le recteur fait savoir que les contributions de l'UQO dans ce dossier sont récurrentes depuis 1993 et qu'il considère que celles-ci sont importantes puisqu'elles reflètent plusieurs des grandes orientations du Fonds institutionnel de développement de la recherche et de la création.

Les membres conviennent qu'un rapport des activités de la CRIFPE-UQ devra être présenté au comité exécutif la prochaine fois que ce sujet sera abordé en réunion.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité (pour : 5 – contre : 0 – abstention : 1) d'adopter la résolution 366-CX-1604 concernant le protocole d'entente relatif au Centre interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante – Université du Québec (CRIFPE – UQO); laquelle résolution est jointe en appendice. Un membre, monsieur Michal Iglewski, dit s'être abstenu de voter par manque d'information.

## **5.- Octroi d'un contrat pour le remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources mentionne que dans le cadre de la réalisation d'un plan de maintien des actifs par la firme RCAA Planifika en juin 2007, et suite à l'évaluation du déficit d'entretien accumulé, des travaux de remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault sont à effectuer.

Ces travaux consistent à remplacer la tour de refroidissement qui date de plus de quarante ans et qui sert à régulariser la température du circuit d'eau mitigée alimentant l'ensemble des thermopompes du pavillon Lucien-Brault. La firme d'ingénieurs Génivar a été mandatée pour évaluer l'état de cette tour de refroidissement. Cette évaluation a mené à des plans et devis qui ont servi à solliciter des propositions de la part d'entrepreneurs spécialisés dans le remplacement de tour de refroidissement.

Le financement du projet de remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault est assuré par les subventions de maintien des actifs octroyées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

Conformément à la Politique d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a publié un appel d'offres public sur le *système électronique d'appel d'offres (SÉAO)* le 1<sup>er</sup> mai 2013 en conformité avec les exigences réglementaires prévues au Règlement sur les contrats de travaux de construction des

organismes publics (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c.29, c. C-65.1). Une visite facultative a été organisée le 13 mai 2013.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mai 2013. Les propositions ont été étudiées par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Mécanique MAP Inc.

Au bénéfice d'un membre, le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que la réparation de la tour ne constitue pas une option en raison de son âge avancé.

À un membre qui souhaite savoir à quel moment le rapatriement du pavillon Lucien-Brault au sein du pavillon Alexandre-Taché est prévu, le vice-recteur à l'administration et aux ressources explique que si l'UQO obtenait le financement du gouvernement prochainement, le déménagement ne pourrait s'effectuer avant deux ans. Il souligne toutefois qu'il est difficile de vendre ou de procéder à un échange de l'édifice Lucien-Brault dans son état actuel. Le recteur ajoute que les bénéfices de la vente de l'immeuble ne pourraient permettre à eux seuls de financer l'agrandissement du pavillon Alexandre-Taché et qu'une aide financière gouvernementale serait requise. Il fait savoir qu'une subvention du nouveau Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pourrait possiblement permettre de réaliser rapidement les travaux d'agrandissement du campus Alexandre-Taché, mais qu'il est plus probable que cela sera fait par étape, en commençant par le pavillon des arts.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Michal Iglewski, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1605 concernant l'octroi d'un contrat pour le remplacement de la tour de refroidissement au pavillon Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **6.- Approbation de l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSE et l'Université du Québec en Outaouais**

Le doyen de la formation continue et des partenariats informe les membres que la présente entente vise à encadrer officiellement une collaboration entre l'Université du Québec en Outaouais et le Centre régional de réadaptation La RessourSe pour l'accueil d'étudiants stagiaires du programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293.

Puisque cet établissement offre aux candidats de niveau doctoral en psychologie la possibilité d'acquérir des expériences cliniques, puisque le programme de doctorat en psychologie (cheminement professionnel) – 3293, tant pour le profil psychologie clinique que le profil neuropsychologie clinique, contient des stages devant avoir lieu en milieu de pratique, et puisqu'il est envisagé que des stagiaires soient accueillis dès le trimestre d'automne 2013 au Centre régional de réadaptation La RessourSe, le doyen de la formation continue et des partenariats recommande au comité exécutif d'autoriser la signature de l'entente de collaboration.

Le doyen indique qu'il a été avisé par le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de la préoccupation du comité exécutif à l'égard du type de couverture offert par la police d'assurance de l'UQO et celles des établissements accueillant des étudiants en stage. Les vérifications qu'il a effectuées confirment qu'une couverture d'assurance responsabilité civile est détenue par l'UQO. Le présent protocole en fait par ailleurs mention à son article 4.1. L'on convient qu'il serait souhaitable que cette information figure dorénavant clairement sur tous les protocoles conclus par l'Université.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1606 concernant l'approbation de l'entente de collaboration entre le Centre régional de réadaptation La RessourSE et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**7.- Approbation du protocole d'entente entre la Société des musées de sciences et technologies du Canada et l'Université du Québec en Outaouais**

Le doyen de la formation continue et des partenariats mentionne que l'Institut d'été pour enseignants à l'élémentaire (IEEE) de la Société des musées de sciences et technologies du Canada (SMSTC) est une formation professionnelle interactive d'une durée de trois jours à l'intention des enseignants du cycle primaire (maternelle à la 6<sup>e</sup> année) de l'ensemble du Canada et se déroule dans les deux langues officielles. Cette formation vise à communiquer des stratégies innovatrices intégrant les sciences, la technologie, le génie et les mathématiques à l'enseignement en classe. Depuis 2011, l'IEEE de la SMSTC offre cette formation intensive tous les ans, à l'été, dans les locaux du Musée des sciences et technologies du Canada, à Ottawa, à 30 enseignants canadiens choisis sur présentation de dossier.

Le programme de formation de l'IEEE est renouvelé annuellement et est développé par des professeurs universitaires et des spécialistes de la SMSTC. Depuis 2012, le professeur Jean-Claude Boyer du Département des sciences de l'éducation, spécialiste en didactique des mathématiques, participe à l'élaboration et à la prestation de sessions de formation de l'IEEE. En 2012, cette participation de l'UQO aux activités de l'IEEE a également bénéficié de l'appui d'une chargée de cours du Département des sciences de l'éducation et d'une étudiante au doctorat en éducation.

Le présent protocole d'entente vise donc à faire de l'UQO un partenaire de la SMSTC qui participe au développement de la programmation et à la prestation de sessions de formation et qui atteste les séances de formation de l'IEEE par des heures de perfectionnement professionnel reconnues valides par les commissions scolaires du Québec.

Le doyen de la formation continue et des partenariats précise que les formateurs de l'IEEE sont tous titulaires d'un doctorat et que la formation professionnelle offerte sera ultérieurement créditée par l'UQO, ce qui constitue une plus-value pour la formation et permettra d'attirer davantage de participants francophones. Il ajoute que l'année dernière, près de 30 participants se sont prévalus de cette formation, mais qu'un financement offrant la possibilité d'accueillir 60 participants est espéré au cours des prochaines années.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Michal Iglewski, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1607 concernant l'approbation du protocole d'entente entre la Société des musées de sciences et technologies du Canada et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

**8.- Approbation de l'entente-cadre de collaboration entre La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (Mexique) et l'Université du Québec en Outaouais**

Le doyen de la formation continue et des partenariats mentionne qu'Issam Telahigue, professeur de marketing et commerce international au Département des sciences administratives, souhaite poursuivre et consolider avec des professeurs et des chercheurs de La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (UAC) des projets de recherche et des collaborations dans les domaines du marketing, de la responsabilité sociale et environnementale, y compris la gestion de projets internationaux.

Ces projets de recherche et de collaboration avec l'UAC pourront également permettre à ce que se développent d'autres collaborations de recherche multidisciplinaires entre des professeurs du Département des sciences administratives de l'UQO et ceux de l'UAC, incluant l'échange de chercheurs et d'informations, la recherche de financement conjointe pour la réalisation de projets de recherche communs, la codirection d'étudiants de deuxième et troisième cycle, le partage de méthodes d'enseignement entre les enseignants et à promouvoir l'échange culturel d'étudiants, d'enseignants et chercheurs entre le Québec et le Mexique.

C'est donc afin de bien encadrer ces projets de collaboration qu'une entente-cadre de collaboration entre l'UAC et l'UQO est ici présentée.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1608 concernant l'approbation de l'entente-cadre de collaboration entre La Facultad de Ciencia, Educación y Humanidades de la Universidad Autónoma de Coahuila (Mexique) et l'Université du Québec en Outaouais; laquelle résolution est jointe en appendice.

*Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, le président décrète l'ajournement de la réunion à 16 h 25.*

*Le président confirme la reprise des travaux le 18 juin 2013 à 16 h 02.*

#### **9.- Adjudication de la concession pour la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault**

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources informe les membres qu'en janvier 2008, l'Université du Québec en Outaouais (UQO) paraphait une entente avec la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais pour la gestion des services alimentaires de l'UQO, entente qui prend fin le 30 juin 2013. Il fait savoir que suite aux événements du printemps 2012, l'entente avec la Coopérative avait été reconduite pour une année, et ce, sans redevance.

Or, afin de pouvoir offrir des services alimentaires après cette date, il devenait nécessaire de procéder à un appel d'offres. Afin de s'assurer de bien répondre aux besoins de la communauté universitaire, un comité fut formé afin d'analyser les résultats d'un sondage dont la réalisation avait été confiée à un consultant. Le comité était composé du directeur du Service des terrains et bâtiments, du registraire, de l'animatrice d'activités étudiantes et d'un membre de l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO. Ce comité fut également chargé de revoir le devis en fonction des besoins exprimés lors de ce sondage, et ce, dans le but de mieux répondre aux attentes de la communauté universitaire. Le devis comprenait la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault.

Conformément à la procédure d'acquisition des biens et services de l'Université, la division des approvisionnements de l'Université a lancé, le 8 mai 2013, un appel d'offres sur invitation pour recevoir des propositions de la part d'entreprises œuvrant dans le domaine des services alimentaires. Quatre (4) entreprises locales furent invitées, soit : Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais, Café Moca Loca, Traiteur Épicure et 3928942 Canada Inc. - Traiteur l'Indocile. Un accent particulier a été mis sur le respect des *Principes directeurs en matière de saine alimentation à l'Université du Québec en Outaouais*, sur l'accessibilité des services alimentaires, sur l'expérience de la firme et sur les qualifications du personnel de gestion.

Il est important de souligner que, dû au fait que les habitudes de consommation de la clientèle ont changé ces dernières années et que l'UQO se retrouve en présence de deux concessionnaires au sein du pavillon Alexandre-Taché, la clientèle s'en trouve partagée et les profits qui s'en suivent s'en trouvent autant divisés.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 5 juin 2013, après un report d'une semaine dû à une modification de conformité des soumissions et trois entreprises ont déposé des propositions. L'étude des propositions a été faite par le comité chargé de réviser le devis, à l'exception du représentant de l'Association générale des étudiants et étudiantes de l'UQO qui avait changé. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation est présenté. La proposition retenue a été soumise par 3928942 Canada Inc. - Traiteur l'Indocile et comporte certaines conditions, dont une diminution de la garantie d'exécution du contrat de 30 000 \$ à

10 000 \$ et la possibilité de modifier les menus ainsi que les heures de service, en ayant obtenu l'accord préalable de l'UQO.

La recommandation est d'octroyer le contrat à 3928942 Canada Inc. - Traiteur l'Indocile pour une période de trois (3) années, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2016. La proposition comprend également une option de renouvellement permettant de reconduire le contrat pour une période de trois (3) années avec l'accord des deux parties.

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources souligne que les références consultées à propos du Traiteur l'Indocile, qui offre des services alimentaires depuis de nombreuses années, sont très positives.

Il précise également que le concessionnaire retenu doit se procurer les permis d'alcool nécessaires pour offrir le service aux deux pavillons. Il ajoute qu'il a été jugé préférable de procéder par un appel d'offres sur invitation plutôt que par un appel d'offres public de façon à favoriser d'abord les firmes locales avant de considérer des entreprises de plus grande envergure comme c'était le cas avant 2009.

Enfin, il souligne que l'Association générale des étudiants a manifesté un certain intérêt à présenter une soumission dans le cadre du processus d'appel d'offres. Cette dernière a choisi de ne pas présenter d'offre après avoir pris connaissance des modalités particulières entourant le processus.

À un membre qui souhaite savoir si les conditions exigées par le Traiteur l'Indocile pourraient entraîner l'absence de service lors d'une période donnée, le vice-recteur à l'administration et aux ressources confirme que cela ne pourrait être possible que si l'UQO a préalablement donné son accord.

Le recteur mentionne que l'UQO s'assurera que la transition entre le départ de la Coopérative collégiale et universitaire de l'Outaouais et l'arrivée du Traiteur l'Indocile s'effectue sans interruption de services.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Sébastien Brunet, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 366-CX-1609 concernant l'adjudication de la concession pour la gestion et l'exploitation des cafétérias et des cafés-bars pour les pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault; laquelle résolution est jointe en appendice.

#### **10.- Période d'information et questions**

Aucune information n'est transmise.

#### **11.- Prochaine réunion**

Le recteur informe les membres du comité de l'obligation de tenir une réunion spéciale dans les prochaines semaines, et, suite à la consultation de ces derniers, la date du 22 juillet 2013 à 12 h est fixée.

Le secrétaire général fait observer que pendant la saison estivale, les points relevant normalement de l'autorité du conseil d'administration peuvent être traités par le comité exécutif.

La prochaine réunion régulière du comité exécutif aura lieu le 26 août 2013 à 12 h.

**12.- Clôture de la séance**

Sur proposition de monsieur Yves Dupont, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 14 h 20.

*Original signé par :*

---

Le président d'assemblée, Jean Vaillancourt  
Le secrétaire, Luc Maurice